

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**DU 13 février 2014**

**n° 20**

**page 1/1**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD**

**OBJET : Subvention au lycée professionnel du Verger pour un programme de mobilité internationale et de découverte mémorielle en Pologne et en Allemagne**

*Mesdames, Messieurs,*

*39 élèves de classe Terminale électricité électronique et maintenance électrique industrielle accompagnés de 4 enseignants du lycée professionnel du Verger participent du 11 au 19 avril 2014 à un voyage d'études en Allemagne et en Pologne. Cette initiative répond aux objectifs de formation professionnelle et citoyenne à moyen terme des étudiants français. Elle contribue à proposer aux élèves une expérience rare de découverte d'un nouvel environnement culturel et économique et accorde une place centrale à la découverte historique de divers lieux de mémoire liés à la deuxième guerre mondiale dont le camp d'extermination d'Auschwitz.*

*L'équilibre économique du projet est fragile. Le dossier présenté à la commune propose un co-financement de la région Poitou-Charentes (21%) et du département de la Vienne (11%). Les ressources propres du lycée sont mobilisées à hauteur de 9,3% du coût du projet. Les familles supporteront donc plus de la moitié des dépenses (52% environ). La participation de la commune de Châtellerault et celle des autres communes d'où sont issus les élèves est sollicitée pour atténuer le coût demandé aux familles actuellement annoncé à 367€. Je vous propose de financer ce programme à hauteur de 1 200€.*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'action extérieure des collectivités locales,

**VU** la délibération du conseil municipal n°1 du 12 décembre 2013 et son annexe approuvant le budget primitif pour 2014,

**CONSIDERANT** l'intérêt de développer l'action extérieure du Lycée du Verger;

**CONSIDERANT** la demande du Lycée du Verger,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 1200 € au Lycée Professionnel du Verger, sous réserve de la bonne fin du projet ;

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La dépense est imputée sur la ligne budgétaire de l'exercice 2014 : 048.1/6574/4400

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la sous préfecture, le 18/02/2014 n° 898  
Publié au siège de la mairie, le 17/02/2014

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe  
Emmanuelle ADAM